



Changer d'adresse sans déménager...

Par **Briann**, le **11/12/2012 à 15:01**

Bonjour la communauté.

Mon terrain donne sur deux rues d'une même commune, appelons-les Ra et Rb.
Mon adresse actuelle est Ra... et ma boîte aux lettres ainsi que ma sonnerie sont sur cette rue.

Je veux louer une partie de ma maison en saisonnier, malheureusement son entrée est sur la rue Ra.

Pour des raisons de commodité, j'aimerais déplacer ma boîte sur mon autre entrée, rue Rb, avec une nouvelle sonnerie. Pour la poste, je n'ai donc pas d'adresse. Je pense à une demande de certificat d'adressage à la mairie mais :

- sans construction nouvelle, cela me sera-t-il accordé ?
- comment celà va-t-il se passer pour les impôts ? (comment leur expliquer que je change d'adresse sans déménager ? 2 entrées sur deux rues, plus cher ?)

Voilà donc mes questions. Merci de m'éclairer côté juridique, procédure...

Briann.